

Plan d'accès

Amphithéâtre - Hôtel Campanile Toulouse Ouest Purpan

Espace Pierre Gaubert - 33 route de Bayonne

31300 Toulouse - Tél : 05.61.31.09.09



En voiture :
L'hôtel dispose
d'un parking sécurisé,
facile d'accès depuis
l'autoroute A 624.

Localisation GPS :
43° 36' 28.08" N,
1° 23' 43.62" E.

À pied :

Depuis la station ARENES (métro ligne A , Trams lignes 1 et 2), prendre le Bus Ligne 2 direction Colomiers Lycée International, descendre à l'arrêt Hôpital Purpan, puis continuer à pied en remontant la Route de Bayonne (Direction Carrefour), prendre la deuxième route à droite et continuer jusqu'à l'hôtel Campanile (5 mn à pied, 425 m).

Déjeuner libre
(nombreuses possibilités sur place).

Union Nationale des Associations et Services de Soins Infirmiers

Association loi 1901 déclarée à la Préfecture des Hautes-Pyrénées sous le N° 0653005547

Organisme de formation enregistré sous le n° 73 65 00341 65
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



Journée Régionale d'information

TOULOUSE : 22 janvier 2019

RGPD

(Règlement Général
sur la Protection des Données)

Comment se mettre en conformité avec la loi ?

Journée animée par **Maître Pierre Naïtali**



Public concerné : SSIAD tout statut juridique

- ➔ Administrateurs, Directeurs
- ➔ Personnel en situation de Direction

Une journée pour comprendre le RGPD et sa mise en œuvre au sein des SSIAD

9h45 Accueil
10h00 **Début des travaux**
12h00 Déjeuner (libre)
13h30 Reprise des travaux
16h00 **Fin de la journée**



Des explications claires
Des exemples concrets

PROGRAMME

- Qu'est-ce que le RGPD ?
- Les grands principes et enjeux juridiques
- Comment mettre en œuvre le RGPD dans les SSIAD ?
 - ▶ Quelles sont les données collectées concernant
 - Les usagers
 - Le personnel
 - ▶ Qui a accès aux données personnelles ?
 - ▶ Que fait-on de ces données ?
- Les bonnes pratiques à mettre en œuvre :
 - ▶ Information
 - ▶ Registres
 - ▶ PIA (analyse d'impact sur la protection des données)



Intervenant :

Maître Pierre Naïtali

*Cabinet ACCENS Avocats, spécialiste du
secteur social et médico-social.*

Les SSIAD sont soumis à l'obligation de mettre en œuvre le RGPD.
Cette réglementation relative à la protection des données personnelles impose
de s'interroger sur les pratiques professionnelles dans les services.
La journée régionale d'information de l'UNASSI sur la mise en conformité au
RGPD dans les SSIAD vous permettra d'échanger avec un cabinet d'avocats, spé-
cialisé dans le secteur social et médico-social, qui accompagne un grand nombre
d'établissements et services dans cette démarche.



BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner au plus tard à l'Unassi le 4 janvier 2019 (Nombre de places limité)
Journée régionale de l'Unassi - 22 janvier 2019—Toulouse
RGPD : comment se mettre en conformité avec la loi ?

Nom de la structure :

ADRESSE :

Code postal : Ville :

Tel. : Mail :

Participants :

Nom	Prénom	Fonction

Tarifs :

Les tarifs **n'incluent pas** le déjeuner.

Tarif adhérent : 80 € par participant N° adhérent :

Tarif non-adhérent : 100 € par participant

Prix à régler : Nbr de participants : x € =

Règlement par :

- ☐ Chèque bancaire à l'ordre de L'UNASSI
- ☐ Virement bancaire sur compte Unassi :
IBAN FR76 1690 6010 0741 0064 6940 479
- ☐ Mandat administratif : N° : du

Le :

Signature : ("Bon pour accord")

Bulletin à retourner à l'UNASSI

par courrier : 12, rue des Quatre Vallées - 65230 Castelnau Magnoac
ou par mail : contact@unassi.fr

Conditions d'annulation :

Toute annulation doit être adressée à l'Unassi par écrit au moins 15 jours avant la date de l'événement.